

Projet de réouverture de la Bibliothèque de Mouazé.

Juin 2020

Contexte

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des lieux culturels et notamment des bibliothèques.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé de la possibilité de réouverture progressive des bibliothèques à partir du 11 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Après concertation entre la municipalité et les bénévoles en charge du fonctionnement de la structure, il a été décidé de la réouverture de la bibliothèque de Mouazé à compter du 10 juin. Ce présent protocole précise les modalités pratiques de cette réouverture dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Principes généraux.

Le fonctionnement de la bibliothèque de Mouazé repose sur le bénévolat de ses membres. Les bénévoles, sur la base du volontariat, acceptent de réouvrir la bibliothèque à compter du 10 juin 2020.

La municipalité met à disposition les locaux, les moyens techniques et logistiques permettant le fonctionnement de la structure et l'application des règles sanitaires.

Les règles sanitaires imposent :

Le maintien de la distanciation physique

L'application des gestes barrières

Le lavage des mains

Le port du masque

La ventilation des locaux

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.

La mise en quarantaine des ouvrages

Mesures générales et règles sanitaires.

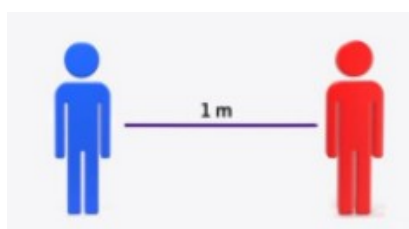
Horaires d'ouverture :

Dans cadre d'une réouverture progressive, les bénévoles proposent de restreindre à deux les permanences hebdomadaires :

Le Mercredi de 16h30 à 18H30

Le Samedi de 10h à 12h00

Le maintien de la distanciation physique :



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces.

Devant la bibliothèque, une fil d'attente sera matérialisée au sol par des lignes de distanciation espacées d'un mètre.

L'entrée et la sortie seront indépendantes (voir plan). Un sens unique de circulation sera identifié par des marquages au sol.

L'accès aux locaux sera limité à un nombre de personnes. Ainsi les locaux ne pourront recevoir simultanément, en plus de 2 bénévoles, que 2 adultes éventuellement accompagnés de leurs enfants (2 enfants au maximum).

Afin de fluidifier le flux, le public pourra rendre des documents et en récupérer mais il ne pourra pas rester pour lire sur place. Le mobilier (chaises et tables) habituellement utilisé dans la partie lecture sera remisé.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés dans ce référentiel, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel et sera obligatoire avant de rentrer dans les locaux.

Deux modes de lavages seront possibles :

- lavage avec de l'eau et du savon puis séchage avec des serviettes papier jetables. Le point d'eau sera à disposition dans les toilettes jouxtant la bibliothèque à droite de l'entrée (la porte des toilettes restera ouverte).
- utilisation d'une solution hydro-alcoolique mise à disposition à l'entrée de la bibliothèque.

Le port du masque

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ».

Le port du masque sera obligatoire pour rentrer dans la bibliothèque.

La municipalité de Mouazé mettra à disposition des bénévoles des masques dit « grand public » de catégorie 1 (filtration supérieure à 90%).

ACCES SPECIFIQUE

PENDANT LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS

Nous invitons les usagers à respecter les mesures-barrière et les mesures de distanciation dans l'enceinte de la bibliothèque

AVANT DE RENTRER
OBLIGATOIRE =>



La ventilation des locaux

L'aération est un geste qui doit maintenant être systématique. Durant les permanences, les portes seront maintenues ouvertes.

Nettoyage et désinfection des locaux et matériels.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus. Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Entre chaque permanence, la municipalité de Mouazé veillera à un nettoyage et une désinfection totale des locaux.

La municipalité de Mouazé mettra, également, à disposition des bénévoles du produit bio-nettoyage répondant à la norme de virucide NF EN 14476.

Mise en quarantaine des ouvrages.

La contamination par contact indirect est déterminée par la durée de vie du virus. D'après les études, la durée de vie du virus (SARS-CoV-2) sur les surfaces est faible, variant de quelques heures à 9 jours selon la nature des matériaux, la charge virale présente sur les surfaces et les conditions thermo-hygrométriques.

Lors des retours, les ouvrages seront déposés dans une caisse et laissés en « quarantaine » pour une durée minimum de 10 jours. Les bénévoles veilleront à l'identification et au marquage des caisses laissées en attente.

Plan bibliothèque de Mouazé

